

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 31 mai 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 19 mai 2022	

N° 9

Affectation définitive du résultat du budget principal 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- M. BESSEYRE, Mme GUILLOT, Mme PICARD.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DESFORGES, M. DA SILVA, M. PERRET, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

L'instruction budgétaire et comptable de la M61, qui s'applique aux SDIS, prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, le conseil d'administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en section de fonctionnement. Ce dernier doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en section d'investissement (le déficit d'investissement). Le solde, selon la volonté de l'organe délibérant, peut être conservé en excédent de fonctionnement ou imputé en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats d'exécution de l'exercice 2021, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2020, sont conformes à ceux présentés le 29 mars 2022, à savoir :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2020	6 075 499,91	1 003 123,41
Dépenses 2021	57 015 605,11	14 376 577,15
Recettes 2021	54 976 363,80	13 376 659,50
Résultats de clôture 2021	4 036 258,60	3 205,76

Lors du vote du budget primitif 2022, le 29 mars 2022, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 1 000 000,00 € a été voté pour limiter le recours à l'emprunt sur 2022. Il vous est proposé de confirmer cette décision en diminuant le résultat de fonctionnement 2021 de 1 000 000 € et en inscrivant une recette au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement pour le même montant.

Le résultat 2021 définitif, une fois « corrigé », est de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2021	4 036 258,60	3 205,76
Virement à la section d'investissement	- 1 000 000,00	+ 1 000 000,00
Résultats 2021 « corrigés »	3 036 258,60	+ 1 003 205,76

En investissement, il reste des reports de crédits, dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la commune de Châtel-Guyon.

Dépenses	19 528,00
Recettes	68 956,00

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

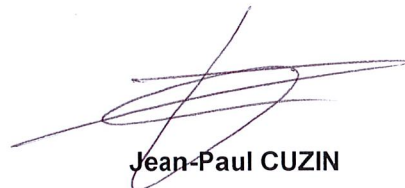
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter 1 000 000,00 € d'excédent de fonctionnement à la section d'investissement ;**
 - **de maintenir le solde de 3 036 258,60 € en section de fonctionnement ;**
 - **d'arrêter définitivement les résultats 2021 du budget principal à savoir un excédent de 3 205,76 € en section d'investissement et 3 036 258,60 € en section de fonctionnement ;**
 - **et d'inscrire sur le budget supplémentaire de l'exercice 2022 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 000 000,00 € et de déduire cette somme au compte 002 « résultat reporté ».**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 31 MAI 2022

Le président
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20220601-22_07619-DE Date de télétransmission : 01/06/2022 Date de réception préfecture : 01/06/2022
